

Bilan du garant
Protection contre les
inondations :
Réalisation d'aménagements de
ralentissement des crues sur le
Merdanson
Concertation préalable
4 novembre 2019 – 2 décembre 2019

SOMMAIRE

FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET	5
CHIFFRES CLÉS DE LA CONCERTATION	7
CONTEXTE DU PROJET	9
Le risque inondation due aux débordements du Garon, du Mornantet et du Merdanson des enjeux significatifs pour le territoire	9
Les caractéristiques du projet sur le Merdanson	11
La gouvernance	12
DISPOSITIFS DE GARANTIE DE LA CONCERTATION	13
La préparation de la concertation	13
Relation avec le maître d'ouvrage et les parties prenantes	14
ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION	15
Les moyens pour informer et s'informer	15
Les moyens pour participer	15
RÉSULTATS DE LA CONCERTATION	17
AVIS DU GARANT SUR LE DÉROULÉ DE LA CONCERTATION	18

FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET

- **MAÎTRE D'OUVRAGE :**

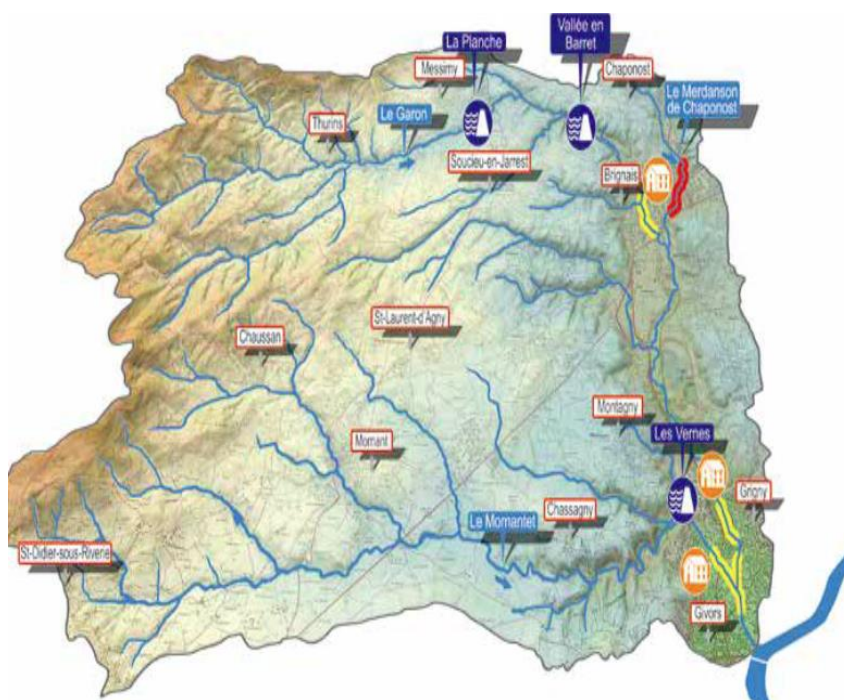
Le Syndicat de mise en valeur, d'aménagement et de gestion du bassin versant du Garon (Rhône)- SMAGGA- compétent en matière de gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations

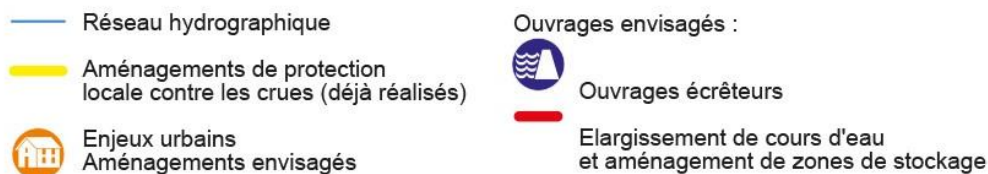
- **CONTEXTE :**

Dans le cadre de la politique de protection des biens et des personnes contre les inondations sur le territoire du bassin versant du Garon, le SMAGGA a engagé une concertation préalable sur la réalisation d'aménagements de ralentissement des crues sur le Merdanson au titre de l'article L 103 – 2 du Code de l'Urbanisme, car il comprend des « travaux de modification de gabarit, de détournement ou de couverture de cours d'eau dans une partie urbanisée d'une commune » dont le montant dépasse 1 900 000 euros.

- **PLAN DE SITUATION :**

Le projet de travaux sur le Merdanson est indiqué par un trait rouge





- **OBJECTIFS :**

Le Merdanson de Chaponost s'écoule sur les communes de Chaponost et Brignais où il traverse notamment plusieurs zones d'activités. Les débordements du ruisseau en crue ont un impact sur les activités et les habitations.

Les objectifs poursuivis à travers ce projet sont les suivants :

Protéger les enjeux économiques contre les crues, à priori de retour 20 ans

Améliorer le fonctionnement écologique de la rivière

Le projet proposé est conçu pour contenir une crue vingtennale. Pour une crue de ce type, le projet a vocation notamment à protéger 24 entreprises, et d'éviter environ 3,5 millions d'euros de dommages.

- **CARACTÉRISTIQUES :**

La partie de ce cours d'eau concernée par les aménagements traverse de nombreuses zones d'activités (ZA des Troques, ZA de Sacuny, ZA de Moninsable, ZA des Aigais) des communes de Chaponost et de Brignais. Seul le bassin de rétention de Collonges joue un rôle de protection contre les crues sur ce linéaire.

Le projet sur le Merdanson, dans ce secteur très urbanisé, consiste à élargir le lit de la rivière sur 1,7 km ce qui permettra à des crues de transiter sans débordement.

Des zones de stockage temporaires des eaux seront créés ou élargies pour ralentir encore les écoulements. Ces aménagements nécessitent la reprise de certains ouvrages de franchissement (ponts, buses).

- **COÛT :**

Les projets sont estimés à environ 3,32 millions d'euros HT

Avec 30% d'imprévus intégrés

- **CALENDRIER ENVISAGÉ :**

- 2019 Concertation
- 2020 Autorisations administratives
- 2021 Études de maîtrise d'œuvre
- 2022 Début des travaux

CHIFFRES CLÉS DE LA CONCERTATION

- **QUELQUES DATES CLÉS :**

- Délibération du SMAGGA du 3 octobre 2019 sur le lancement de la concertation
- Délibération fixant les modalités de concertation : 13 novembre 2019
- Dates de la concertation : 4 novembre 2019 -2 décembre 2019
- Publication du bilan : janvier 2020

- **PÉRIMÈTRE DE LA CONCERTATION :**

- Brignais et Chaponost communes du bassin versant du Garon (Rhône)

- **DOCUMENTS DE LA CONCERTATION :**

- Dossier du projet et registres papier mis à disposition sur site internet par le maître d'ouvrage, dans 2 mairies, et au SMAGGA
- Site internet dédié à la concertation et au dossier
- Information dans la presse locale sur le projet et la concertation préalable
- Flyer transmis à tous les propriétaires et entreprises concernées
- Affichage de l'avis de concertation dans les mairies de Brignais et de Chaponost ; annonce faite sur le site internet du SMAGGA

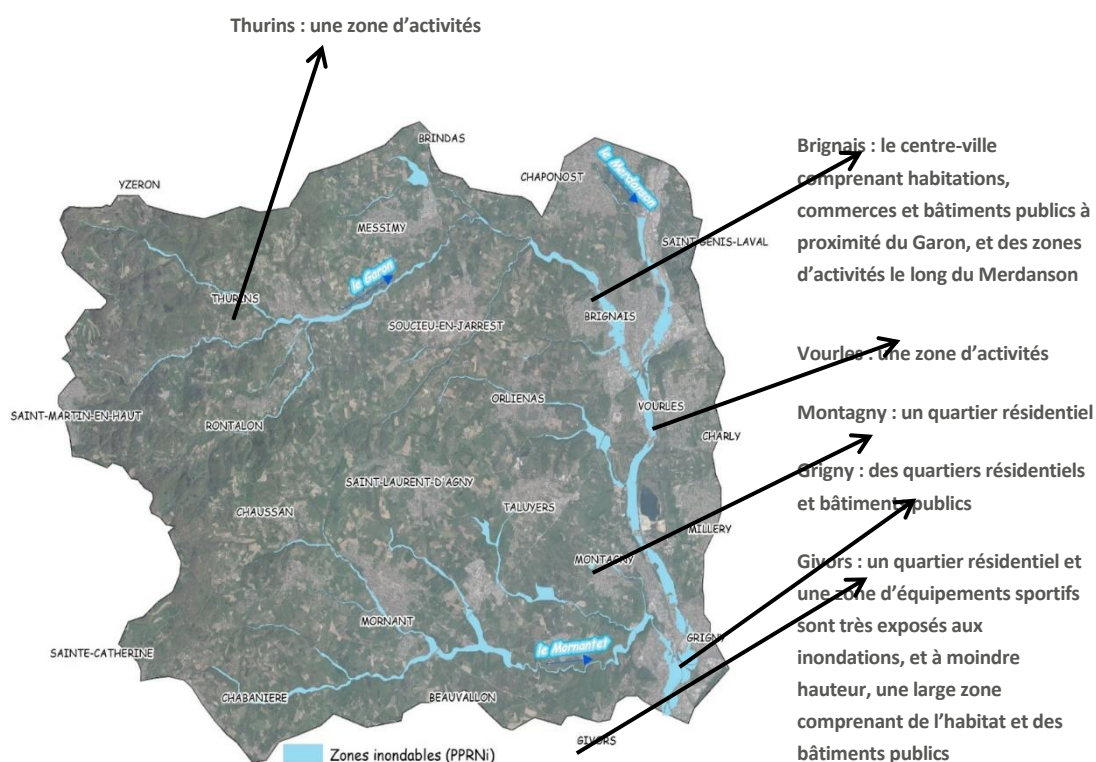
- **ÉVÉNEMENT PUBLIC :**

- 1 réunion publique le vendredi 15 novembre 2019 à Brignais rassemblant 21 participants

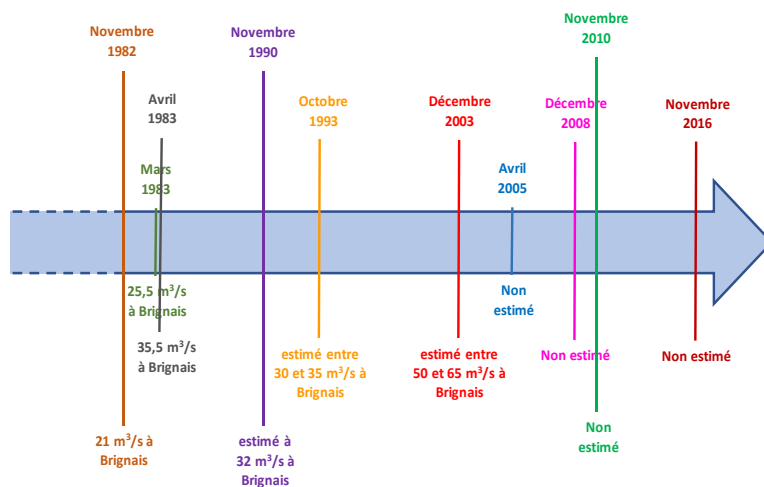
CONTEXTE DU PROJET

Le risque inondation due aux débordements du Garon, du Mornantet et du Merdanson de Chaponost : des enjeux significatifs pour le territoire

Le bassin versant du Garon s'étend sur une surface de 206 km², avec plus de 130 km de linéaire de cours d'eau. Les cours d'eau principaux sont le Garon et son affluent principal le Mornantet, qui génèrent des débordements sur l'aval de leur cheminement en zone urbaine. Le Merdanson de Chaponost, affluent qui rejoint le Garon à Vourles, provoque également des inondations, touchant essentiellement des zones à vocation industrielles. La carte ci-dessous présente les zones inondables du territoire. Certaines d'entre elles sont situées en espace naturel où la survenance d'une crue ne produit pas de dégâts majeurs. D'autres zones inondables concernent au contraire des zones agricoles ou urbanisées pour lesquelles les enjeux et impacts sont importants, en particulier dans les villes de Brignais, Montagny, Grigny et Givors. Sur le bassin versant du Garon, plus de 4000 personnes et de 1800 emplois seraient concernés par les débordements du Garon pour une crue « centennale » c'est-à-dire qui a une probabilité sur cent de se produire chaque année.



Dans la période récente, le territoire a connu de nombreuses crues : les dates et débits de pointe à Brignais quand ils ont été estimés ou mesurés figurent sur le schéma ci-contre. La crue du 2 décembre 2003 est, de mémoire d'homme, la crue la plus marquante sur le territoire sur cette période. Cette crue a touché environ 1200 bâtiments (habitations, commerces, entreprises, bâtiments communaux), et le montant des dégâts a été estimé à 7,25 millions d'euros



4 à 6 crues plus importantes que celle de 2003 se seraient produites depuis 235 ans.

Un programme global de protection contre les crues est mené dont notamment des projets qui sont inscrits dans le Programme d'Action des Inondations -PAPI- pour 2020-2025 :

Un programme important de protection contre les inondations est en cours, axé sur la réalisation de trois ouvrages écrêteurs de crues : deux sur le Garon en amont de Brignais (site de la Planche à Soucieu-Messimy, et site de la vallée en Barret à Brignais-Soucieu-Chaponost), et un sur le Mornantet sur Givors-Grigny-Beauvallon. Les objectifs de niveaux de protections envisagés étaient la crue de décembre 2003 (crue de retour d'environ 40 ans), et la crue centennale. Ce projet a fait l'objet d'une concertation préalable du 8 novembre au 31 décembre 2018.

Les aménagements de ralentissement des crues concernent le Merdanson de Chaponost qui s'écoule sur Chaponost et Brignais, où il traverse notamment plusieurs zones d'activités et une zone pavillonnaire. Bien qu'ayant un petit bassin -versant, il a des crues très rapides.

Pour une crue vingtennale (crue moyenne, qui a un risque sur 20 de se produire chaque année) : 573 emplois et une dizaine d'habitants concernés. Estimation des dommages : 4 millions d'euros.

Pour une crue centennale (crue importante, qui a un risque sur 100 de se produire chaque année) : 873 emplois et une quarantaine d'habitants. Estimation des dommages : 26 millions d'euros.

Les caractéristiques du projet

Le Merdanson de Chaponost est un affluent rive gauche du Garon qui prend sa source à Chaponost, il a un petit bassin versant qui est alimenté en partie par des eaux pluviales de zones urbanisées et réagit très vite en cas d'orages importants.

Le Merdanson part du parc du Boulard et traverse la zone d'activités (ZA des Troques), puis à Brignais (ZA de Sacuny, ZA de Moninsable, ZA des Aigais). Actuellement seul le bassin de rétention de Collonges joue un rôle de protection contre les crues.

Le Merdanson présente des enjeux inondations notamment sur des zones d'activités à Brignais et sur quelques habitations.

Un projet d'endiguement de l'ensemble du linéaire était initialement envisagé, mais le SMAGGA travaille aujourd'hui sur un projet d'élargissement de la rivière, qui permettrait une restauration de la morphologie du lit plutôt qu'un endiguement. Cette solution permet de ralentir les crues et d'obtenir une protection contre les crues vingtennales. Le projet a également un impact bénéfique pour les crues supérieures.

Le projet du Merdanson est constitué de plusieurs aménagements. Plusieurs solutions cumulatives sont à mettre en œuvre.

Le principe de fonctionnement vise à :

- Permettre un ralentissement des écoulements en créant des champs d'expansion pour les crues ou en agrandissant les bassins de rétention existants ;
- Augmenter la capacité du lit du Merdanson en agrandissant son gabarit ;
- Faciliter le passage des ouvrages qui se trouvent sur le cours du Merdanson (buse, ponts) par leur agrandissement.

En période de fortes pluies, le Merdanson aura ainsi davantage de place pour s'étendre, ce qui ralentit les effets de la crue.

Il n'est pas envisagé de réaliser des aménagements de protection au plus près des bâtiments (digues, murets, autre...). Le SMAGGA privilégie des solutions plus douces de ralentissement de la rivière. Cela permet également de réduire la vitesse d'écoulement du Merdanson lorsqu'il rejoint le Garon.

.

Description technique



Élargissement du bassin d'expansion des crues de Collonges

- Rehausse des digues latérales du bassin de 1,5 mètre en moyenne sur un linéaire de 270 mètres
- Excavation du fond du bassin de rétention de Collonges (de 2 mètres en moyenne)
- Création de 2 buses d'évacuation afin d'optimiser son fonctionnement



Élargissement des ponts et des buses

- Traversée de la RD342 : reprise du diamètre de la buse (de 1000 mm vers 2200 mm)
- Pont des Aigais : reprise de l'ouvrage de franchissement par un pont cadre (2,2 mètres de hauteur par 2,5 mètres de largeur)



Élargissement de la rivière

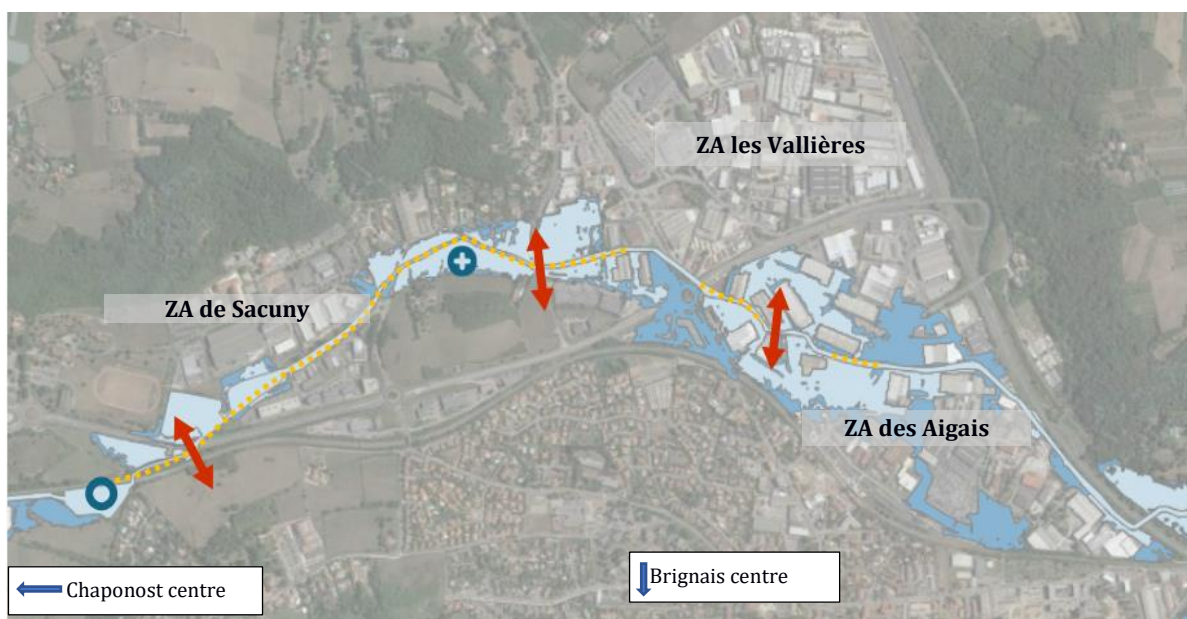
- Recalibrage du linéaire sur 1,4 km entre la voie ferrée et les premiers bâtiments de la zone industrielle : 2,5 m de largeur de fond (comportant un chenal pour les faibles débits de 0,5 m de large) et 7 m de largeur en haut de berge
- Recalibrage dans la traversée de la ZA des Aigais sur 300 m sur des zones où l'emprise en berge est disponible (parkings) : gabarit identique au précédent



Création d'une zone d'expansion de crue

- Excavation d'un mètre de profondeur sur 2,6 ha au niveau du chemin de Sacuny (remodelage du terrain)
- Reprise de l'ouvrage de fuite pour augmenter le stockage, diamètre 400 mm (croisement chemin de Sacuny – Chemin des tards venus)

Localisation des aménagements envisagés



Les principaux enjeux

Les activités économiques

573 emplois se situent dans la zone à risque pour une crue vingtennale, soit 24 entreprises. Les dommages estimés pour cette crue s'élèvent à 3,8 millions d'euros en situation actuelle.

Le projet permettrait de réduire considérablement ces dommages qui passeraient à seulement 300 000 € et de protéger 496 emplois

Pour les crues plus importantes, les aménagements ont également un effet :

- 41% des emplois actuellement soumis à une crue trentennale seront protégés par les aménagements ;
- 41% des dommages seront évités en cas de crue centennale (coût de 15,5 millions d'euros au lieu de 26,2 millions d'euros).

L'habitat

30% du nombre moyen annuel de personnes exposées aux inondations sont protégées avec le projet.

Les contraintes foncières

Le projet se situe dans un environnement urbain assez contraignant : la densité des constructions est significative et le développement urbain y est important.

La rencontre individuelle de chaque propriétaire foncier est prévue (en cours depuis septembre 2019).

Le foncier agricole impacté par le projet concerne l'élargissement du bassin de Collonges et la zone d'expansion de Sacuny.

Les contraintes liées aux réseaux

Le secteur est traversé par de nombreux réseaux :

- Gaz
- Ferroviaire
- Alimentation en eau potable
- Eaux usées et pluviales
- Électricité
- Télécom

Les gestionnaires de réseaux sont rencontrés par le SMAGGA pour étudier les interfaces et les solutions envisageables.

Les projets connexes

Le bassin d'expansion des crues qui doit être créé au niveau du chemin de Sacuny à Brignais est situé dans le périmètre de l'OAP-Orientation d'Aménagement et de Programmation- de Monisable, pour un aménagement à moyen ou long terme (projet de PLU arrêté par la commune le 11 juillet 2019).

Une extension de la zone artisanale est programmée ce qui nécessiterait la création d'une voie d'accès et le déclassement de la voie du chemin de Sacuny.

Amélioration hydraulique et hydro-biologique du cours d'eau et de ses annexes

Le projet d'aménagement vise à redonner de l'espace au cours d'eau et à permettre une expansion des crues. Cela permettra :

- Création d'une ripisylve
- Affaiblissement des espèces invasives (Renouée du Japon)
- Reconnexion lit mineur / lit majeur (gabarit du nouveau lit de la rivière)
- Maintien possible de la vie aquatique en débit faible (chenal d'étiage)

Le secteur du projet est inclus dans des corridors écologiques délimités dans le cadre des PLU de Chaponost et de Brignais. Ces zones présentent des contraintes et notamment la présence d'une zone humide sur le site aval qui sera préservée.

Des inventaires écologiques seront réalisés afin d'identifier plus précisément les enjeux environnementaux à intégrer dans la définition du projet.

La gouvernance du programme d'aménagement

Le projet sera sous la maîtrise d'ouvrage du SMAGGA, qui s'appuiera sur les compétences d'un assistant à maître d'ouvrage. Divers prestataires seront intégrés, notamment :

- Un maître d'œuvre pour définir le projet technique
- Des missions associées à la définition du projet technique tel que la topographie, la géotechnique, etc...
- Des inventaires écologiques et études réglementaires
- Des entreprises pour réaliser travaux et aménagements

Coût et financement

Le projet d'aménagement du Merdanson de Chaponost a un coût prévisionnel de 3,32 millions d'euros HT. Ce montant englobe les travaux, les frais d'études, et prévoient également des acquisitions foncières et des marges d'imprévus (30% sur le coût des travaux).

Coût travaux (dont 30% d'imprévus) 2 600 000 €





Études (20% des travaux) 520 000 €

Acquisitions foncières (1€/m²) 200 000 €

Le PAPI permet de contractualiser avec l'État une aide financière à la réalisation des actions.

Le SMAGGA peut prétendre à une subvention d'une hauteur de 40 à 50 % du coût total des travaux qui participent au ralentissement des crues et à la protection contre les inondations

Calendrier prévu

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
PARTICIPATION DU PUBLIC	 Concertation			 Enquête publique		
ENGAGEMENT POLITIQUE		 Délibération du SMAGGA)			
DÉFINITION DU PROJET	Études préliminaires		Études de maitrise d'oeuvre	Consultations travaux		
ÉTUDES RÉGLEMENTAIRES		Inventaire faune flore	Études environnementales		 Autorisations environnementales et réglementaires	
TRAVAUX						

DISPOSITIFS DE GARANTIE DE LA CONCERTATION

La préparation de la concertation - définition des modalités -

La phase préparatoire de la concertation préalable, a débuté dès juin par une réunion avec le maître d'ouvrage et Egis, bureau d'étude -17 juin-afin de présenter le projet et le cadre de la concertation à venir.

Une visite terrain de la garante accompagnée du maître d'ouvrage sur les sites prévus pour les aménagements sur le Merdanson a eu lieu le 8 juillet.

Une réunion du COPIL élargi sur le programme de protection des inondations qui rassemble les communes concernées par les inondations, celles concernées par les aménagements ainsi que les partenaires financiers et institutionnels s'est déroulée le 19 septembre afin d'acter entre autres les modalités et le calendrier de la concertation à venir

La garante a rappelé l'objet de la concertation préalable ainsi que le rôle et la mission du garant. Le périmètre de la concertation concerne de façon cohérente les communes de Chaponost et Brignais.

Le lancement de la concertation a été approuvé par la délibération du SMAGGA du 3 octobre 2019.

La concertation préalable est une étape fondamentale dans la vie du projet et vise à informer le public et les acteurs concernés des aménagements prévus, à recueillir d'éventuels compléments et remarques (enrichissement du projet) et à faciliter l'appropriation des projets avant leur conception,

Les objectifs de la concertation relative au projet de réalisation des travaux sur le Merdanson de Chaponost sont de :

- Sensibiliser le public et les acteurs concernés au risque inondation ;
- Faire connaître le projet et délivrer l'information nécessaire pour prendre part aux débats et pouvoir émettre un avis et plus largement s'exprimer sur le projet soumis à concertation.
- Il s'agit aussi d'identifier les secteurs où un élargissement du cours d'eau est possible et dans quels niveaux d'ambition

Les modalités de la concertation préalable, définies en relation avec la garante, sont notamment :

- Une concertation du 4 novembre au 2 décembre 2019 ;
- Une réunion publique afin de présenter le projet et d'échanger : le 15 novembre (à 19 heures au siège du SMAGGA).

Relation avec le maître d’ouvrage et les parties prenantes

Les relations avec le maître d’ouvrage ont été aisées et constructives. La garante a été associée à la validation des modalités et des documents de la concertation au fil de l’eau.

De même, il est à noter la présence du bureau d’étude EGIS Eau et EGIS Conseil auprès du maître d’ouvrage mais aussi pour répondre aux différents publics. Le prestataire a accompagné tout le processus et était présent aux réunions.

Une réunion a eu lieu le 7 novembre pour préparer la réunion publique.

ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION

Les moyens pour informer et s'informer

L’adresse mail de la garante communiquée à tous, pour remarque ou suggestion sur le processus de concertation préalable mise en place.

Le public a été informé, 15 jours avant le début de la concertation, des dates et lieux de la concertation par un avis de concertation publique. Cet avis a été affiché dans les mairies des communes concernées par les aménagements : Chaponost et Brignais.

Ce même avis a été publié sur le site internet <http://www.contratderivieredugaron.fr> ainsi que dans 2 journaux locaux : le Progrès et le Tout Lyon Affiches les 20 et 19 octobre

Hormis cette information réglementaire :

Un communiqué de presse a été envoyé le 28 octobre 2019.

La Communauté de communes de la vallée du Garon -CCVG- a relayé l’information et renvoyé sur le site internet du SMAGGA

Un article sur le compte et la page Facebook du SMAGGA a été publié sur la concertation et le projet, le 5 novembre.

Un article sur le projet a été mis en ligne sur le site Internet de la commune de Brignais ainsi que l’annonce de la réunion publique sur les panneaux lumineux du 8 au 15 novembre.

Un flyer sur la concertation a été diffusé dans les boîtes aux lettres des habitations du quartier de Sacuny.

Une brève informant de la concertation est parue sur le site internet du réseau d'entreprises SOLEN de même sur la Newsletter de la CCI pour le Sud-Ouest lyonnais

Le SMAGGA a aussi envoyé un mail relatif à la concertation aux entreprises rencontrées au préalable (Fonderies Vincent, GL Events, Unimate, métallurgie Guret, propriétaire des bâtiments du Gusto et PIC PARTNER)

Le dossier de la concertation pouvait être consulté, pendant toute la durée de la concertation, sur le site internet : <https://www.concertation-protection-inondation.fr/concertation>.

Un dossier version papier était disponible au siège du SMAGGA et en mairies de Brignais et Chaponost.

Les moyens pour participer

Les avis pouvaient être déposés sur un registre numérique à l'adresse suivante : <https://www.concertation-protection-inondation.fr>

Des registres papiers étaient également à disposition du public au siège du SMAGGA et dans les mairies de Chaponost et de Brignais.

Un article sur le projet et la concertation sur la page Facebook du SMAGGA.

Une réunion publique s'est tenue au siège du SMAGGA le vendredi 15 novembre de 19h à 21h30 qui a rassemblé 21 personnes dont 3 maires et 2 représentants d'entreprises potentiellement concernées par les travaux d'aménagement. La majorité des participants était composée par les habitants des secteurs d'habitations notamment du secteur de Sacuny.

Monsieur Minssieux en tant que président du SMAGGA, a introduit la réunion. Mme Extrat-SMAGGA- a présenté le projet et les différents secteurs des aménagements envisagés, avec leurs contraintes techniques et foncières.

Les questions et échanges -de l'ordre d'une vingtaine-ont eu lieu tout au cours de la réunion et à la fin de l'exposé.

RÉSULTAT DE LA CONCERTATION

Synthèse des observations et propositions ayant émergé pendant la concertation

420 vues du projet sur le site internet du SMAGGA ont été comptabilisées

Sur les registres électroniques et papier seule une contribution de l'association PIB -Prévention Inondation Brignais- a été enregistrée :

« Tout ce secteur Est de Brignais est fortement urbanisé essentiellement par des industries...Et ce n'est pas fini puisque la zone de Moninsable va être construite et ainsi être imperméabilisée dans sa presque totalité. En résumé, on a bâti et l'on continue de bâtir dans des zones potentiellement inondables et ensuite il faut trouver des "remèdes" afin de protéger les personnes et industries en place.

Dans ce contexte subi, le projet proposé d'aménagement de ralentissement des crues du Merdanson nous paraît acceptable.

Deux observations

-Une reprise des ponts et des buses va être effectuée au niveau de la D342, du chemin des tard venus, de GL Events, mais quid du dimensionnement de la buse sous l'A450 ?

-Le projet ne prévoit pas d'endiguement. En quoi consiste donc "les protections rapprochées d'enjeux ponctuels" qui vont être proposées et mises en place au niveau des habitations situées chemin de Sacuny et rue du Merdanson ? »

Les délibérations des communes de Brignais (en date du 13 novembre) et de Chaponost (en date du 27 novembre) ont été jointes au registre. Elles font état d'un avis favorable à l'unanimité à la réalisation des aménagements de ralentissement des crues sur le Merdanson de Chaponost aval.

Brignais demande de plus au Syndicat de Mise en valeur, d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du Garon (SMAGGA) d'intégrer, à travers l'aménagement des berges, les possibilités de création de circulations douces (cheminements piétons/cycles...)

Les 10 commentaires -de 4 auteurs- portés au compte Facebook, ont eu réponse immédiate de la part du SMAGGA quand question : ainsi, sur la construction dans des zones inondables ou l'entretien du cours d'eau au niveau du petit pont.

Les sujets questionnés pendant la réunion du 15 novembre :

-La situation de la zone de sur stockage, sa nécessité, son impact sur les habitations à proximité, et sa capacité maximum de régulation

- L'entretien au niveau des ponts notamment sous le pont sur le chemin de Sacuny avec l'obstruction par la végétation invasive comme celle de la renouée du Japon*
- La modification du chemin de Sacuny pour élargir le lit du Merdanson*
- Le pourquoi de la nécessité de surélever des murs*
- Le débordement dû aux eaux des égouts*
- Le développement de la zone de Sacuny postérieur à la crue de 2003 et la prise en compte du développement des zones artisanales qui pourtant empêchent le drainage naturel du terrain*
- Le creusement du lit de la rivière pour gagner en capacité*
- les acquisitions foncières prévues et leurs secteurs*
- La modification du chemin de Sacuny pour élargir le lit du Merdanson*
- L'insertion paysagère des bassins dont celui prévu dans les aménagements*
- La gestion des eaux pluviales à Chaponost*
- Le financement et le calendrier du projet d'aménagement et les frais d'entretien.*

AVIS DU GARANT

Cette concertation préalable sur la réalisation d'aménagements de ralentissement des crues sur le Merdanson a été réalisée au titre de l'article L 103 – 2 du Code de l'Urbanisme, car le projet comprend des « travaux de modification de gabarit, de détournement ou de couverture de cours d'eau dans une partie urbanisée d'une commune » dont le montant dépasse 1 900 000 euros. Elle succède à celle mise en place à la demande du maître d'ouvrage, le SMAGGA, pour la réalisation de trois ouvrages écrêteurs sur le Garon et le Mornantet en 2018- projets qui relèvent du code de l'environnement-. Mais ces deux concertations concernent un programme d'ensemble de gestion et de protection contre les inondations du Garon et de ses affluents (Mornantet et Merdanson) mis en place par le maître d'ouvrage qu'est le SMAGGA qui a la compétence GEMAPI.

La réalisation des aménagements de ralentissement des crues sur le Merdanson de Chaponost aval est un projet composite qui a vocation à protéger de la crue vingtennale, des entreprises et quelques habitations dans un secteur fortement urbanisé et aussi à améliorer l'impact de crues supérieures. Et cela en permettant un ralentissement des écoulements en créant des champs d'expansion pour les crues ou en agrandissant les bassins de rétention existants, en augmentant la capacité du lit du Merdanson et en facilitant le passage des ouvrages qui se trouvent sur le cours d'eau. Pour le maître d'ouvrage, ces aménagements induiront une amélioration hydraulique et hydro-biologique du cours d'eau.

La communication en amont de la concertation préalable qui s'est déroulée du 4 novembre au 2 décembre a été complète et a utilisé plusieurs canaux -presse, affichage, flyers, sites internet, visites d'entreprises COPIL élargi etc., -. Le dossier mis à disposition était à même d'informer le public sur le projet dz façon complète et compréhensible.

La mobilisation, surtout à travers les registres papier et électronique, apparait faible. La réunion publique organisée à mi-parcours a réuni seulement de l'ordre de 20 personnes. Le projet concerne directement peu d'habitants.

Hormis des contacts pris par le SMAGGA avec les entreprises concernées par l'emprise du foncier des projets et avec les gestionnaires des différents types de réseau, aucun autre type de rencontre n'a été organisé.

Néanmoins on constate un aspect qualitatif des questionnements-pas d'opposition au projet mais des questions précises et des observations qui peuvent éclairer le MO-.

Une difficulté pour cette consultation est le stade de l'avancement du projet -des études préliminaires sont encore à lancer- car les contraintes techniques sont fortes et encore à investiguer-situation et prise en compte de tous les réseaux- et la contrainte foncière est aussi bien présente -notamment au niveau des terrains des entreprises-. Ces dernières apparaissent difficiles à mobiliser et à intégrer à ce stade de concertation.

La concertation et l'information du public devrait donc se poursuivre au fur et à mesure de l'avancement du projet via le site internet mais aussi par une communication -en utilisant régulièrement les newsletters existantes des réseaux d'entreprises - et des réunions d'échange ciblées -organisées sur place par secteur par exemple- avec des supports adaptés.

Lyon, le 17 Janvier 2020,
Françoise Chardigny
Garante de la concertation préalable